

MIAT

INSTALLATION DE VOTRE CLOISON DE SÉPARATION



Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat et des Transports - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables garantie par l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau. Prestation d'assurance exonérée de T.V.A (art. 261-C du Code général des impôts). Numéro de T.V.A intracommunautaire de l'Umam FR 57 784 338 717 000 19. Entreprises régies par le Code des assurances - Siret 333 672 293 00045 - Siège social : 28, rue Cambacérés - 75008 Paris - Tél : 01 80 49 98 80 - Fax : 01 45 22 51 16 - www.matassurance.com



Cher Sociétaire,

Comme vous le savez déjà, la **MAT**, votre mutuelle dédiée, reste à vos côtés dans cette conjoncture si pénible qui vous met quotidiennement en danger, ainsi que les personnes que vous transportez.

Après le **report des prélèvements des mois d'avril et mai** et pour vous aider à traverser cette crise sanitaire en réduisant les risques de contamination auxquels vous êtes confronté à chaque instant, la **MAT** a décidé de **prendre partiellement en charge les aménagements d'une cloison de séparation dans votre véhicule professionnel.**

Cette participation s'élève à **20€** par véhicule, pour toute installation réalisée par un professionnel.

Cet aménagement sera couvert sans surprime si vous avez souscrit la garantie dommages au véhicule.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette action, la **MAT** vous propose une liste de sociétés qui pourront procéder à l'installation de votre cloison de séparation.
Vous trouverez plus loin les détails de la procédure à suivre.

Par mesure de sécurité, nous vous incitons vivement à choisir la **cloison souple** plutôt que les modèles rigides qui ont déjà prouvé leur dangerosité.

Afin d'éviter tout sinistre grave et de garantir au mieux votre responsabilité, nous vous rappelons que les passagers que vous transportez à l'arrière de votre véhicule doivent mettre leur **ceinture de sécurité** et que vous devez, de votre côté, les informer de cette obligation par une affichette apposée dans votre véhicule de manière visible pour les passagers.

Nous vous proposons également de vous rappeler les mesures de sécurité que vous devez adopter en permanence pour vous protéger et protéger les autres.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Faisons toujours route ensemble !

Mutuellement Vôtre

OÙ FAIRE INSTALLER VOTRE CLOISON DE SÉPARATION ?

La MAT vous propose les sociétés suivantes pour l'installation de votre cloison de séparation en région parisienne, les prestataires en régions ne pouvant être tous énumérés ci-dessous.

Toutefois, quelle que soit votre situation géographique, vous disposez de votre libre choix de tout prestataire professionnel proposant la pose de cloisons souples.

TMS

Tél : 01 46 80 74 75

50, avenue du Gal de Gaule
94240 L'Haÿ-les-Roses

TAXIRAMA

Tél : 01 41 27 66 67

3-6, Impasse Passoir
92110 Clichy

JPM.TAXIS

Tél : 01 46 70 07 07

140, rue du Gal Malleret Joinville
94400 Vitry-sur-Seine

INTERTAXICOM

Tél : 06 67 67 67 76

109, avenue de la Dhuis
93170 Bagnolet

COMMENT OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT DE 20€ ?

Prenez rendez-vous chez le professionnel de votre choix pour faire installer votre cloison de séparation.

Adressez-nous votre facture, accompagnée de votre RIB/IBAN, par mail à l'adresse suivante :

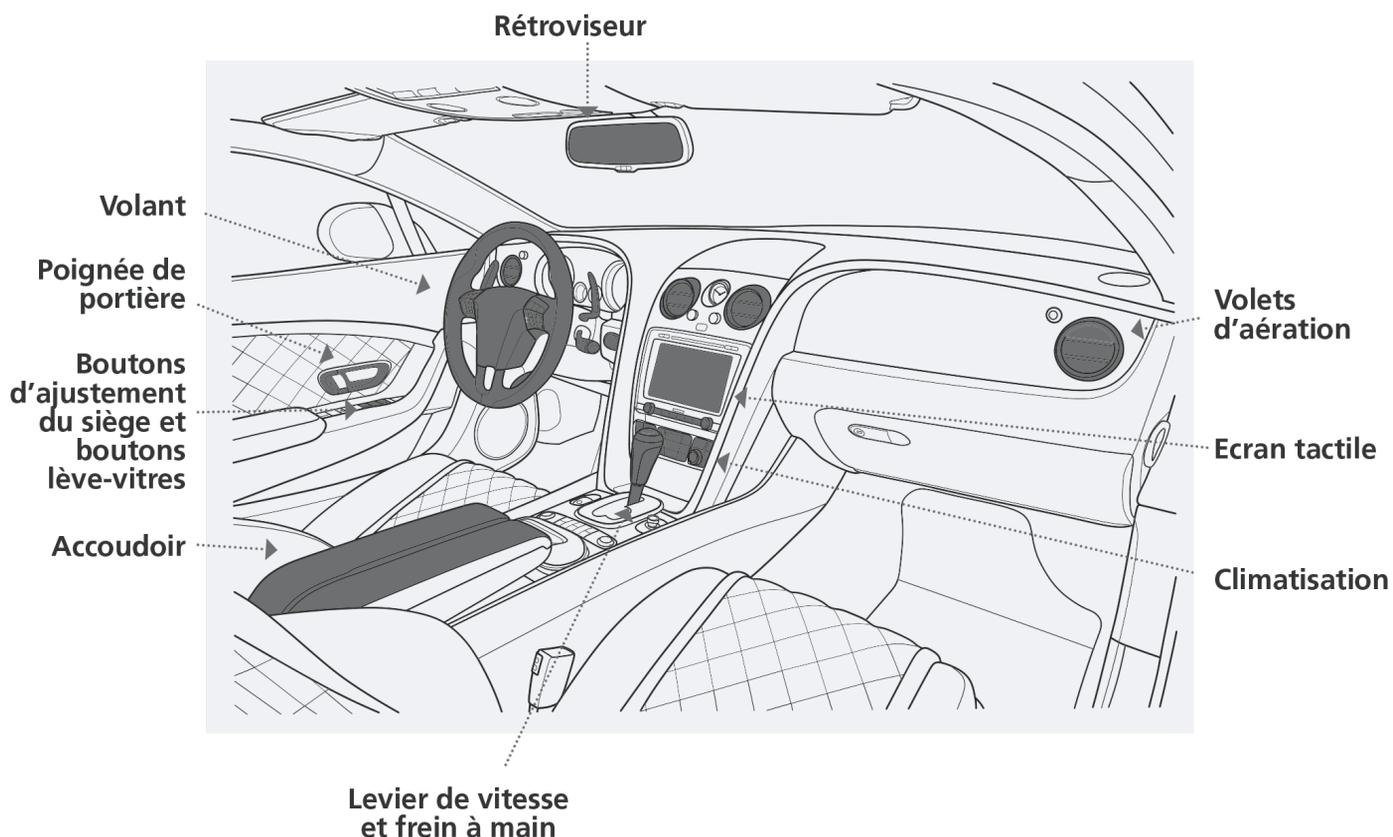
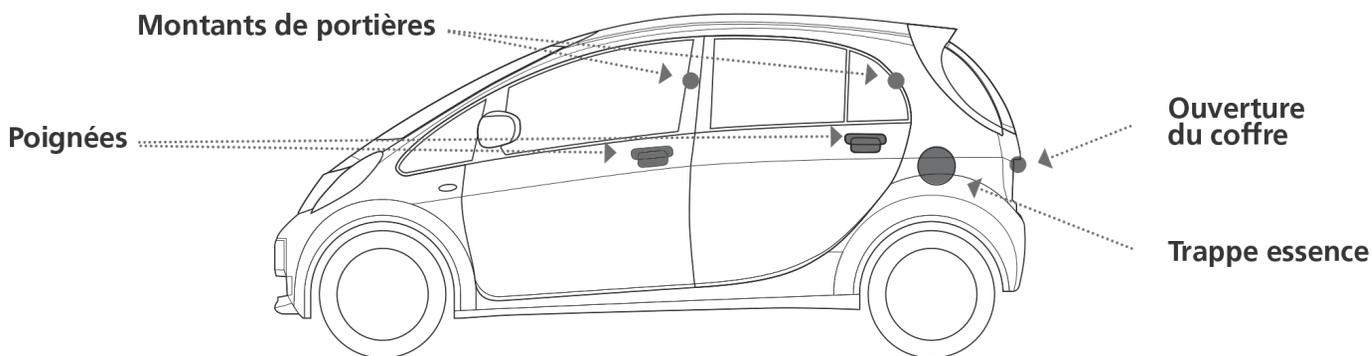
covid20euros@matassurance.com

Dès réception de celle-ci, la MAT procèdera au règlement de sa participation en vous adressant 20€ par virement bancaire.

ATTENTION :

Par mesure de sécurité, nous vous incitons vivement à choisir la **cloison souple** plutôt que les modèles rigides qui ont déjà prouvé leur dangerosité.

ZONES DE VOTRE VÉHICULE À DÉSINFECTER



ATTENTION :

Il convient également de procéder à la **désinfection de la cloison de séparation** et des surfaces à l'arrière du véhicule (**sièges, poignées intérieures, accoudoirs**).

Cette désinfection doit être effectuée tous les jours, selon les recommandations gouvernementales.



LA MAT

**VOUS RAPPELLE LES
MESURES DE SÉCURITÉ**

Protégez-vous et protégez les autres



Ceinture de sécurité obligatoire pour les passagers



Se laver les mains souvent



Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique



Éviter tout contact physique



Porter un masque



Respecter les distances de sécurité



Tousser et éternuer dans votre coude



Utiliser des mouchoirs jetables



Pour toute question sur le coronavirus :
0 800 130 000 (appel gratuit)
[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)